



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

ARRETE n° ART/2022-117/V

portant règlementation en matière de circulation et de stationnement - Place de l'Eglise

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R 411-8 du Code de la Route,

VU l'article R 610-5 du Code Pénal,

VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant l'arrêté 2022/116 du 10 novembre 2022 portant notamment périmètre d'une vente au déballage intitulé « Marché de Noël »,

Considérant la gêne occasionnée à la circulation et au stationnement, en raison de l'organisation du Marché de Noël, pour la période du vendredi 25 novembre 2022 au lundi 28 novembre 2022 - place de l'Eglise -,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et la sécurité des personnels et bénévoles oeuvrant sur le Marché de Noël,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison du Marché de Noël organisé le samedi 26 novembre 2022,

- **le stationnement et la circulation seront interdits sur la place de l'Eglise, du vendredi 25 novembre à partir de 8 h jusqu'au lundi 28 novembre 2022 - 12 h selon les matérialisations.**

sauf exposants du marché, véhicules des services techniques et véhicules de secours

Article 2 : La délimitation et les signalisations réglementaires correspondantes seront mises en place par les services techniques de la Commune.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera

- **transmise**

- * au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance de Saverne
- * au Commandant - Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- * à la police municipale de Saverne,
- * au SDIS 67,
- * à Monsieur HEINTZ Pascal, service technique,

- **affichée à la porte de la mairie,**

- **inscrite au registre des arrêtés,**

- **publiée en ligne.**



Fait à Dettwiller, le 10 novembre 2022
Le Maire, Claude ZIMMERMANN

Le Maire de Dettwiller

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

•vu l'affichage à la porte de la mairie le 15 NOV. 2022

•vu les notifications le 15 NOV. 2022

•vu la publication en ligne le 15 NOV. 2022